

# CONSTITUTION D'AVOCAT DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE X EMPORTANT SOMMATION DE COMMUNIQUER

(PROCÉDURE AVEC REPRÉSENTATION OBLIGATOIRE POUR LES DEMANDES SUPÉRIEURES À 10000 EUROS,  
SANS POSTULATION DONC SANS LIMITE DE TERRITORIALITÉ)

**Au visa des articles 59, 853 du CPC**

## AVERTISSEMENTS

Ce modèle a été établi par le Conseil national des barreaux en l'état du décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019, sans qu'aucune jurisprudence n'existe sur ce nouveau texte.  
Il doit être utilisé avec prudence et considéré comme un prototype à adapter en fonction de vos usages, de vos propres modèles et de ceux qui pourront être ultérieurement diffusés.

Maître **XXX** avocat au barreau de **XXX** (structure d'exercice, adresse professionnelle, numéro de téléphone professionnel, adresse mail)

### Déclare à

Maître **XXX** avocat au barreau de **XXX** (adresse professionnelle numéro de téléphone et mail) et celui de X (identité complète du demandeur)

### Qu'il se constitue devant le tribunal de commerce pour

**XXX** (identité complète du défendeur conformément de l'article 59 nouveau du CPC à peine d'irrecevabilité de la défense)

Sur l'assignation signifiée selon acte de maître x huissier de justice de justice à (identité complète structure d'exercice) le (date de l'assignation)

### Et lui fait sommation d'avoir à communiquer immédiatement

- les pièces portées au bordereau joint à l'assignation ainsi que toutes les pièces dont le demandeur entend faire usage à l'appui de ses prétentions étant formellement précisé qu'il sera déduit toutes conséquences du défaut de communication de ces pièces sous réserve de demander au juge d'enjoindre cette communication à peine d'astreinte dans le délai et selon les modalités qu'il estimera devoir en fixer
- le numéro de rôle attribué par le greffe après enrôlement

Fait à **XXX**

le **XX / XX / XXXX**

signature de l'avocat